

DEC210657DR14

Décision portant délégation de signature à Mme Catherine MULLER-STAULMONT, directrice adjointe, M. Fabrice DUMAS, directeur adjoint, Mme Mylène MARTIN, secrétaire générale, Mm Marie-Odile TINNES, IEHC et Mme Mélanie BEGUE, responsable coordination financière pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5089 intitulée Institut de Pharmacologie et Biologie Structurale (IPBS).

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5089, intitulée Institut de Pharmacologie et de Biologie Structurale, dont le directeur est Olivier NEYROLLES ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Catherine MULLER-STAULMONT, directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine MULLER-STAULMONT, délégation est donnée à M. Fabrice DUMAS, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine MULLER-STAULMONT et de M. Fabrice DUMAS, délégation de signature est donnée à Mme Mylène MARTIN, secrétaire générale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine MULLER-STAULMONT, de M. Fabrice DUMAS, et de Mme Mylène MARTIN, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Odile TINNES, IEHC, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine MULLER-STAULMONT, de M. Fabrice DUMAS, de Mme Mylène MARTIN, et de Mme Marie-Odile TINNES, délégation de signature est donnée à Mme Mélanie BEGUE, responsable coordination financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 6

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 7

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 12/03/2021

Le directeur d'unité
Olivier NEYROLLES

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.